



## Renégociation de prêt et preuve collaboration entre époux..

Par **Chrislagny**, le **12/10/2019** à **22:00**

Bonjour..

Ma femme et moi sommes mariés et vivons séparément depuis 2012.

On parle de divorce et ma femme veut faire remonter les effets du divorce à cette date.

La cessation de communauté de vie peut être prouvée mais quid de la collaboration? Nous avons renégocié un prêt immobilier en 2014 et début 2019.

Cette renégociation peut-elle être considérée comme une preuve de collaboration entre époux et ainsi amener le Juge à refuser ce report des effets du divorce?

Merci pour votre aide....

Christophe H.

Par **Visiteur**, le **13/10/2019** à **00:39**

Bonjour

Oui, mais vous pouvez aussi argumenter sur la bonne entente qui vous a permis de faire ces renégos malgré votre séparation.